

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 juillet 2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES HAUTES ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CERVIERES

Séance du 30/07/2020

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

L'an deux mille vingt et le 30 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la **salle polyvalente de la commune**, en application des règles sanitaires liées au COVID 19, sous la Présidence de Monsieur Jean Franck VIOUJAS Maire.

Date de convocation 23/07/2020.

Présents : **VIOUJAS** Jean Franck, **GRANGERAY** Patrice, **MAILLET** Charles, **ARNAUD** Richard, **BLANCHARD** Marc, **CLEMENT** Gérard, **COLOMB** Raymond, **FAURE** Honorine, **FAURE BRAC** Marc, **REY** Daniel,

Absents : **LIONNET** Catherine

Pouvoirs : 0

Secrétaire de séance : **COLOMB** Raymond

Approbation du compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020 à l'unanimité.

2020/052 Objet : Reprise des résultats de l'exercice 2019 et affectations au budget principal 2020 (M14).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des Comptes de Gestion dressés par le Trésorier, de l'exercice 2019, pour le **budget principal M 14**.

BUDGET PRINCIPAL M 14

Compte tenu : de l'excédent de fonctionnement du **résultat de l'exercice** 2019 d'un montant de **62 228.57 €** et d'un excédent d'investissement de **résultat de l'exercice** 2019 d'un montant de **30 062.30 €** de reprendre les résultats de l'exercice 2019.

Compte tenu des **résultats de clôture de l'exercice 2019** qui reprend les résultats de l'exercice précédent soit;

- section de fonctionnement : **408 317.82 €**
- section d'investissement : **87 301.07 €**

DECIDE :

Par :

**10 voix POUR,
0 voix CONTRE,
0 ABSTENTION**

- De **reporter** au compte **002** en recettes de fonctionnement, sur l'exercice 2020, la somme de **408 317.82 €**

- De **reporter** la somme de **87 301.07 €** en dépense d'investissement, sur l'exercice 2020 au compte **001**.

- De **transférer** la somme de **100 000.00 €** en section d'investissement

- Recette d'investissement compte **021**
- Dépense de fonctionnement compte **023**

- De verser la somme de **127 252.99 €** en dépense imprévue d'investissement 2020 au compte **020**.

2020/053 Objet : Reprise des résultats de l'exercice 2019 et affectations au budget de l'eau 2020 (M 49).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des Comptes de Gestion dressés par le Trésorier, de l'exercice 2019, pour le **budget de l'eau M 49**.

BUDGET DE L'EAU M 49

Compte tenu : Du déficit de fonctionnement du résultat de l'exercice 2019 d'un montant de **moins 23 542.50 €** et d'un déficit en section d'investissement du résultat de l'exercice 2019 d'un montant de **10 840.08 €** de reprendre les résultats de l'exercice 2019.

Compte tenu des **résultats de clôture de l'exercice 2019** qui reprend les résultats de l'exercice précédent soit;

- section de fonctionnement : **de moins 40 840.79 €**
- section d'investissement : **de moins 213 643.54 €**

DECIDE :

Par :

**10 voix POUR,
0 voix CONTRE,**

0 ABSTENTION

- De **reporter** au compte **002** en dépenses de fonctionnement la somme de **40 840.79 €**
- De **reporter** la somme de **213 643.54 €** en dépenses d'investissement au compte **001**.

2020/054 Objet : Subvention d'équilibre – budget de l'eau - M 49. Exercice 2020

Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal, de prendre une délibération afin d'attribuer une **subvention** d'équilibre, au budget annexe de l'eau (M49) pour l'exercice 2020 prévue aux budgets, principal (M14) et de l'eau (M49) sur l'exercice 2020.

Le besoin de subvention d'équilibre à attribuer au budget annexe de l'eau (M49) est de **249 328.69 €**, et sera créditée au compte 747, en section d'exploitation du budget de l'eau et débité au compte 657364 du budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et tenant compte de ce besoin,

DECIDE :

Par :

10 voix **POUR**,
0 voix **CONTRE**,
0 **ABSTENTION**

D'effectuer une dépense de fonctionnement au **Budget Principal** prévu à l'article 657364 (dépense de fonctionnement) d'un montant de **249 328.69 €** au titre de l'exercice 2020.

D'attribuer une subvention d'équilibre au **Budget de l'Eau M49**, d'un montant de **249 328.69 €** prévu au chapitre 747 (recette de fonctionnement) au titre de l'exercice 2020.

Le vote des budgets prévisionnels 2020 ne donnant pas lieu à des délibérations et, au vu des éléments présentés, les membres du Conseil Municipal signent les différents documents budgétaires du M14 et du M49.

2020/055 Objet : Versement d'une subvention à l'association Mountain Wilderness.

Monsieur le Maire fait part des actions de l'association **Mountain Wilderness**, sur le territoire de la commune, dans le secteur du lieudit « Peyre Moutte ».

Il rappelle qu'elle retire les aménagements militaires obsolètes, notamment des fils barbelés défensifs datant de la seconde guerre mondiale, et qui représentent un danger pour la faune sauvage, et un désagrément pour de nombreux visiteurs du secteur.

L'association Mountain Wilderness, qui était déjà intervenue en 2019, poursuit sa mission en 2020 avec 2 interventions cet été, dont la première qui a eu lieu fin juin, a été très productive puisque les bénévoles ont retiré près de 8 tonnes de ferrailles.

Egalement, étant donné la tâche de travail et les moyens à mettre en œuvre pour évacuer ces friches militaires, le Maire propose d'allouer dans le cadre de l'exercice 2020 une subvention de 500.00 € à ladite association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE :

Par :

**10 voix POUR,
0 voix CONTRE,
0 ABSTENTION**

AUTORISE :

Monsieur le Maire, à verser une subvention de 500.00 € à l'association.

DEMANDE : de prévoir la dépense au budget principal 2020.

Divers :

- Sur proposition de Monsieur le Maire, M Daniel REY est renouvelé dans son mandat, pour représenter la commune au sein du conseil d'administration du Centre Funéraire Intercommunal ;
- La commune doit désigner deux titulaires et deux suppléants pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la Communauté de Communes du Briançonnais (CIID). Les personnes susceptibles de participer à cette commission seront proposées, après leur accord, à partir de la liste des personnes membres de la commission locale ;
- Les emplacements des dispositifs de pré-collecte des ordures ménagères semi enterrés, comme proposé suite à la réunion sur site avec les techniciens de la CCB, sont approuvés par l'ensemble des conseillers présents. Ces emplacements, à savoir : deux au chef-lieu et un dans chaque hameau devraient être installés avant l'hiver prochain ;
- Les barrières installées par la commune sur la RD 89T dans la traversée du village sont considérées comme accidentogènes par le service des routes du département. L'étude d'un dispositif sécurisé va être lancée avec l'aide d'IT 05. Le rappel de la limitation à 30 km/heure au chef-lieu et dans les hameaux va être accentué par un marquage au sol.
- Après débat, il est demandé à Monsieur le Maire de prendre un arrêté limitant la vitesse à 50 km/heure sur l'ex RD 89T (de la sortie du village au hameau des Fonts) ;
- Madame Bernadette BRUNET, présente dans la salle, demande que soit communiqué le cout pour la commune du bail commercial concernant le bâtiment le Rochebrune. Monsieur le Maire lui répond, que de mémoire, seule la réparation d'une canalisation d'eau a été financée par la mairie et que les autres travaux ont été à la charge du preneur du bail. Un point précis sera fait lors du prochain conseil municipal.

Fin de séance : 21h40

Le Maire



Le secrétaire de séance